



Communiqué de presse

14 juillet 2020

Résultats de l'enquête de juillet 2020 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi des prêts aux entreprises sont restés favorables, soutenus par des mesures budgétaire et monétaire
- La forte hausse de la demande de prêts des entreprises continue de refléter des besoins de liquidité d'urgence
- Les critères d'octroi des prêts aux ménages se sont encore durcis

Selon l'enquête de juillet 2020 sur la distribution du crédit bancaire, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – sont restés pratiquement inchangés pour les [prêts aux entreprises \(cf. Graphique 1\)](#), tandis qu'ils se sont encore durcis pour [les prêts au logement accordés aux ménages, les prêts à la consommation et autres prêts aux ménages](#) au deuxième trimestre 2020. Les banques ont déclaré que les garanties de prêts du gouvernement ont joué un rôle important dans la plupart des pays pour le maintien de critères d'octroi des prêts favorables aux entreprises. Les critères d'octroi des prêts aux ménages se sont encore durcis (avec un pourcentage net de 22% pour les prêts au logement accordés aux ménages et de 26% pour les prêts à la consommation et autres prêts aux ménages). Les banques ont continué d'indiquer la détérioration des perspectives économiques, la dégradation de la solvabilité des emprunteurs et une moindre tolérance au risque comme étant des facteurs pertinents à l'origine du durcissement de leurs critères d'octroi des prêts aux entreprises et aux ménages.

Au troisième trimestre 2020, les banques s'attendent à un sensible durcissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises, qui semble être lié à la fin prévue des dispositifs de garanties de l'État dans certains grands pays de la zone euro. En même temps, l'incertitude relative à l'impact de la pandémie de coronavirus demeure toujours très élevée. Le durcissement net des critères d'octroi des prêts aux ménages devrait se prolonger au troisième trimestre 2020.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies légèrement au deuxième trimestre 2020 pour les nouveaux prêts aux entreprises, tandis qu'elles se sont durcies davantage pour les prêts au logement et les prêts à la consommation.

La [demande de prêts ou de lignes de crédit aux entreprises](#) s'est fortement accrue au deuxième trimestre 2020, atteignant le solde net le plus élevé depuis le début de l'enquête en 2003 (cf. graphique 2). Cela traduit des besoins de liquidité d'urgence particulièrement importants des entreprises et la possible constitution de coussins de liquidité à titre de précaution durant la période au cours de laquelle les mesures de confinement ont été mises en œuvre dans la zone euro. Les banques ont déclaré que les besoins de financement des stocks et du fonds de roulement étaient le principal facteur à l'origine de la demande de prêts des entreprises, qui a largement compensé la contribution négative de la demande de prêts au titre de la FBCF. La [demande nette des prêts au logement](#) a fortement diminué au deuxième trimestre 2020 et la demande nette pour les [prêts à la consommation et autres prêts aux ménages](#) a atteint un point bas historique depuis le début de l'enquête en 2003. La demande de prêts des ménages a été freinée par la baisse de la confiance des consommateurs, la détérioration des perspectives du marché de l'immobilier résidentiel et la diminution des dépenses en biens durables.

Les banques s'attendent à ce que la demande nette de prêts aux entreprises augmente plus faiblement au troisième trimestre 2020. Elles s'attendent également à une hausse de la demande nette de prêts au logement et des prêts à la consommation et autres prêts aux ménages, en particulier, au troisième trimestre 2020.

Les banques ont déclaré que les prêts non performants (NPL) ont eu un effet de durcissement sur les critères d'octroi et sur les modalités et conditions de l'ensemble des catégories de prêts au premier semestre 2020. La perception du risque et l'aversion pour le risque liées aux perspectives économiques générales et à la solvabilité des emprunteurs ont été les principaux facteurs à l'origine de l'effet de durcissement des ratios de créances douteuses.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2020 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2020 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2020. La campagne de juillet 2020 a été réalisée du 5 au 23 juin 2020. Au total, 144 banques ont été interrogées dans le cadre de cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](mailto:Silvia.Margiocco@ecb.europa.eu), au : **+49 69 1344 6619**

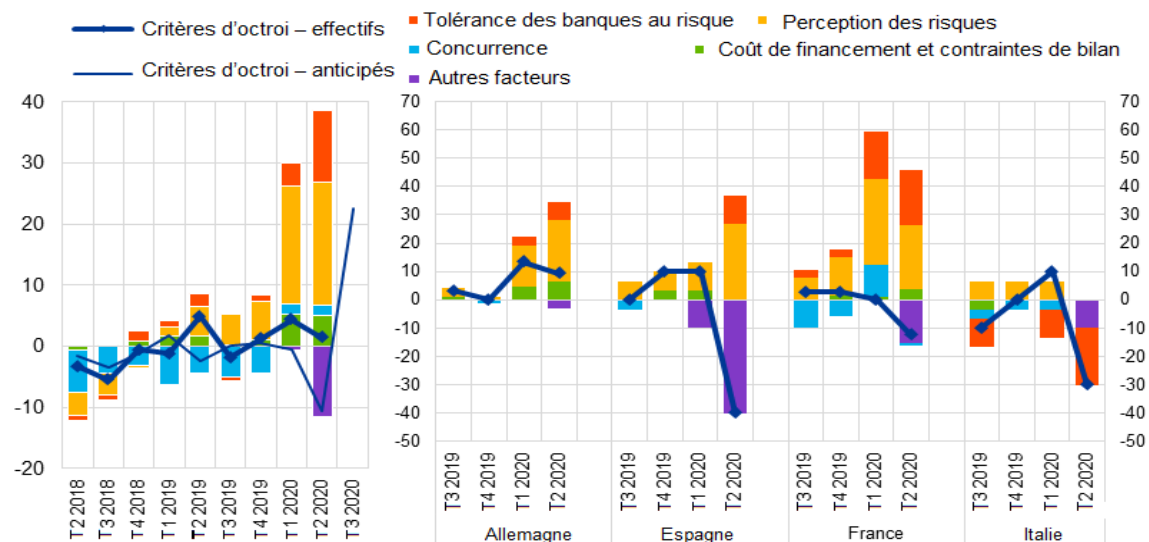
Notes

- Un rapport correspondant à cette campagne d'enquête est disponible à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du Statistical Data Warehouse (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html.
- Pour plus de détails concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi, actuellement liées principalement à la pandémie de COVID-19.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

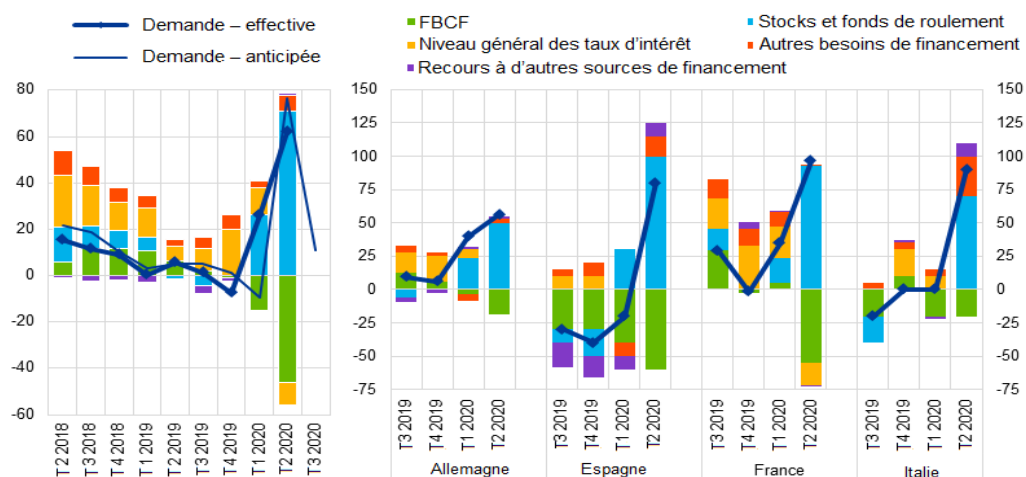
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France